

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES MESURES POUR EMPÊCHER LA FAILLITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Comme le déficit budgétaire du Canada atteint maintenant environ 14 milliards de dollars par année, que le gouvernement utilise 20 p. 100 de ses recettes fiscales pour financer la dette et que le Régime de pensions du Canada est menacé d'un déficit à faire frémir, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le gouvernement canadien se secoue immédiatement, qu'il fasse appel à son courage et prenne les dispositions voulues pour empêcher le pays et le Régime de pensions du Canada de faire faillite.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA MÉTHODE D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION PROPOSÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que le gouvernement du Canada a présenté un projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine, qui modifierait sensiblement la structure fédérale du Canada, et étant donné que la résolution expose en détail la façon d'apporter à l'avenir des amendements à la constitution canadienne, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le premier ministre du Canada soit tenu d'expliquer aux Canadiens pourquoi il hésite à utiliser sa propre formule d'amendement, aussi imparfaite soit-elle, pour modifier ses amendements constitutionnels de poids, auxquels bien des Canadiens s'opposent, avant que l'adresse commune soit soumise à la ratification du Parlement de Westminster.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

PETRO-CANADA

L'ACQUISITION—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mon chef et moi avons interrogé le ministre dernièrement à propos de la spéculation manifeste dont les actions de Petrofina ont fait l'objet avant que l'acquisition de cette société par Petro-Canada n'ait été annoncée. Au point où nous en sommes, la question n'est pas de savoir s'il y a eu des irrégularités mais si les personnes qui ont participé aux négociations d'achat n'auraient pas fait preuve de négligence. Je pose cette question pour la bonne raison que cette spéculation a fait grimper le prix des actions, donc le prix d'achat qui sera payé indirectement par les contribuables et par les consommateurs.

● (1415)

Voici la question que je veux poser au ministre. Qu'a-t-il fait pour s'assurer que cela ne se reproduira pas la prochaine fois que Petro-Canada fera une acquisition? Le président actuel de Petro-Canada lui a-t-il donné des renseignements détaillés à ce sujet? Le ministre a-t-il envisagé la possibilité de demander à un organisme indépendant de faire une enquête là-dessus?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, mon honorable collègue et son chef ont dit que tous deux retireraient toutes les accusations et toutes les insinuations qu'ils font à la légère depuis quelques semaines, et j'en suis heureux. Il a parlé de spéculation à propos des actions de la société Petrofina. Le député sait que les rumeurs relatives à un achat éventuel de Petrofina par Petro-Canada circulent depuis un an. Les négociations avaient été interrompues parce que les parties ne s'étaient pas entendues sur un prix. Je peux dire au député que pour autant que je me souviens, à ce moment-là, Petrofina réclamait un prix plus élevé qu'elle n'a obtenu cette année à l'occasion de ses négociations avec Petro-Canada.

A propos des agissements que le député a mentionnés, je n'ai aucune indication qu'il se soit produit quelque chose d'irrégulier ou de condamnable. Tout ce qu'a fait Petro-Canada dans cette affaire semble avoir été conforme à l'usage établi. Je dois préciser au député que la prime versée par Petro-Canada est bien inférieure à la prime moyenne versée pour des prises de contrôle dans le secteur privé au Canada et aux États-Unis depuis un an. Je ne vois aucune raison pour le moment de demander une enquête.

Des voix: Quelle honte!

M. Wilson: Madame le Président, il est clair que le ministre n'a pas à se servir de son propre argent car autrement il prendrait bien davantage de précautions. Il n'a pas répondu à ma question de savoir s'il s'est entretenu de cette affaire avec l'actuel président de Petro-Canada afin d'obtenir l'assurance qu'aucun agissement répréhensible n'avait été commis.